

## PEDAGOGIE

### A propos d'écoles nationales

Dans la livraison de janvier 1907, j'ai dit un mot des prétendues *écoles nationales* que l'on préconise en certains milieux.

Sous ce titre pompeux, et dans le but apparent d'effacer les préjugés de race, l'on désire tout simplement ressusciter l'ancien système de l'Institution Royale (1), organisation neutre, ou plutôt protestante, qui aurait infailliblement conduit notre nationalité à la ruine, sans le patriotisme clairvoyant de nos vaillants ancêtres qui, de 1763 à 1846, refusèrent le bénéfice des octrois publics plutôt que de forfaire à leur devoir de patriotes et de catholiques et luttèrent sans relâche pour obtenir des écoles séparées et confessionnelles.

L'histoire nous apprend pourquoi nos ancêtres repoussèrent avec tant d'énergie les *écoles nationales* que le gouvernement leur offrit dès 1787, et pourquoi, en 1800, ils refusèrent d'envoyer leurs enfants aux écoles ouvertes sous les auspices de l'Institution Royale.

Dès 1787, le gouvernement résolut de créer des *écoles nationales* au sens anglais de ce mot, des écoles que l'on nommerait aujourd'hui *non-confessionnelles*. Lord Dorchester chargea un comité de faire une enquête. Ce comité présenta son rapport en 1789. Il recommandait la fondation d'un collège universitaire, d'une école élémentaire gratuite dans chaque paroisse et village, et dans chaque comté, l'établissement d'une école également gratuite d'un degré supérieur. Par son représentant, le roi devait être visiteur de ces écoles. Les évêques catholiques et protestants, les juges et vingt autres directeurs, moitié catholiques et moitié protestants, nommés par le gouvernement, devaient former le bureau de direction. Dans le rapport du comité, il n'était nullement question de la direction de l'ensemble des écoles communales.

Mais une phrase au sujet de l'université indiquait clairement l'esprit dans lequel on désirait qu'elle fût conduite. La charte devait pourvoir à ce que l'Université ne fut point régie de manière à se prêter aux vues particulières d'aucune secte.

Ce fut là la pierre d'achoppement de tout le système et de celui qu'on parvint à établir plus tard sous le nom d'Institution Royale. L'évêque de

(1) Créé en 1800.